

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 09 Juin 2023

OBJET : 10/2023**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022**

<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29</p> <p>Présents : 25</p> <p>Absent (s) 1</p> <p>Pouvoir (s) 3</p> <p>Secrétaire de Séance :</p> <p>Date d'envoi de la convocation :</p>	<p>L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE NEUF JUIN à DIX HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire</p> <p>M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –</p> <p>Mme Nathalie BRICARD</p> <p>Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; M. Philippe ASIN à M. Laurent MAILLARD ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Hélène LE GUIRRIEC</p> <p>M. Julien BOUILLOT</p> <p>03 Juin 2023</p>
--	---

Expose

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état restant à payer.

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été approuvé,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre la comptabilité du Trésorier et celle de l'Ordonnateur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ?

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ?

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus
Pour extrait conforme,**

Le Maire de Foulayronnes,



Bruno DUBOS.



Le secrétaire de séance,



Julien BOUILLOT